



# Licenciement pour insuffisance professionnelle

Par **Kheirab**, le **21/08/2025** à **16:00**

Bonjour,

je suis en CDI depuis un mois et j'ai passé ma période d'essai (2 mois) et là mon employeur veut me licencier pour insuffisance professionnelle ou faire une rupture conventionnelle.

A-t-il le droit de faire ça ?

Par **Cousinnestor**, le **21/08/2025** à **19:05**

Hello !

Licenciement pour insuffisance professionnelle : oui il a le droit (mais vous pourriez le contester devant les prud'hommes si vous avez des arguments probants).

Porposition d'une rupture conventionnelle : oui il a le droit (mais vous pouvez la refuser).

A+